AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

L'ASSEMBLÉE MENSUELLE DE L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE MARITIMES

L'Union des Chambres de Commerce maritimes et des ports français vient de tenir sa réunion mensuelle sous la présidence de M. Georges Barrès, président du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux.

L'assemblée a examiné la question de la pollution des eaux de mer par les résidus d'huile de pétrole provenant des navires ou des raffineries. Elle a pris connaissance des mesures en vigueur dans les grands ports étrangers, ainsi que des remèdes envisagés par les commissions compétentes de la Société des Nations pour éviter les déversements d'huiles combustibles, résidus, etc...

Les membres du l'Union ont estimé qu'il convenait d'établir dans les ports des installations d'épuration dont les navires seraient invités à faire usage au lieu de rejeter leurs eaux usées au large.

L'Union s'est préoccupée ensuite des conditions de mise au dépôt d'office par la douane des marchandises non déclarées ou non retirées des terre-pleins dans le délai de onze jours prévu par les règlements douaniers en vigueur.

L'assemblée a estimé que l'application systématique des règlements signalée dans certains ports se justifiait mal dans les circonstances économiques actuelles.

La mise au dépôt de douane est onéreuse pour les négociants. Elle est injustifiée dans les cas où le commerce ne peut retirer ses marchandises des quais par suite du retard apporté par telle ou telle administration à l'exécution des formalités indispensables.

Le représentant de la Direction générale des douanes a fait connaître que l'administration avait décidé la refonte du régime actuel du « dépôt de douane » et qu'en attendant d'avoir réalisé cette refonte, elle s'efforcerait de maintenir les facilités qu'elle accordait jusqu'à présent.

UN ORDRE DU JOUR DE LA BATELLERIE

On nous communique :

« Les bateliers réunis à Lille pour le marché du 9 janvier, protestent énergiquement contre l'incompétence de la Commission de régularisation des frêts, laquelle en plein hiver a cru aggréer le 18 décembre dernier une baisse brutale de 2 fr. sur le base Lens-Paris, et une baisse identique sur Nancy et les autres directions.

» Ils font constater que le Commission pour préconiser la baisse se base sur le nombre de bateaux disponibles. Il faudrait alors conclure que les bateliers auraient été en droit de faire monter les frêts à 40 fr lorsqu'au cours de l'année écoulés plus de 150 transports par marché restaient aux mains des affréteurs faute de matériel ?

» Au contraire de cela, les bateliers ont montré leur grande sagesse en maintenant le cours d'été à un taux raisonnable.

» Ils sont aujourd'hui très mal récompensés de cette sagesse quand on pense que le baisse des frêts est préconisée par le commission à une époque où il y a lieu de craindre crues et glaces.

» En conséquence, les bateliers repousseront cette façon désastreuse pour leurs intérêts de déterminer les cours du frêt.

» Néanmoins, pour prouver leur bonne volonté au moment où ils réclament des indemnités de chômage ou de crise, et une meilleure répartition de transports par eau, les bateliers déclarent accepter d'affréter dès aujourd'hui au cours de 31 fr. base Pont-à-Vendin-Paris.

» Ils protestent ensuite, pour éviter des baisses aussi brusques qui désorientent les esprits et le commerce, que la baisse en fasse par fraction de 0 fr. 50 par décade chaque fois que la situation le permettre

» Mais après avoir fait ce sacrifice, destiné à montrer à l'opinion publique et aux pouvoirs publics, leur désir de prouver leur bonne foi, ils décident de continuer énergiquement leur action pour obtenir une répartition plus équitable entre le rail et la voie d'eau

» Ils demandent également qu'en ce qui concerne le contingentement de cette dernière, une répartition plus juste des transports soit assurée entre les compagnies de navigation et les artisans.

» Pour confirmer au B.U.B. pour mener à bien ces revendications, aux cris de Vive la lista de tour, Vive l'organisation syndicale des petits bateliers ».

LA RÉCOLTE DU COTON DANS LE MONDE

D'après les calculs du bureau de l'Economie agricole du département américain de l'agriculture, la récolte mondiale de coton s'élève à 23 millions de balles, soit 200.000 balles de moins que les prévisions de novembre, et 3.100.000 de moins que la production totale de 1933. Les calculs sont bases principalement sur les avances faites sur la recolte aux Indes, la récolte serait la plus faible depuis celle de 1923-1924.

Selon les chiffres du bureau, les exportations de coton americain, durant quatre mois, jusqu'à fin novembre, ont été de 1.466.000 balles, soit 44 % de moins que pour la même période de 1933, et 42 % au-dessous de la moyenne décennale.

UNE GRANDE MANIFESTATION AGRICOLE INTERNATIONALE

En ce mois de janvier 1935, se déroulera à Paris, au Parc des Expositions, la plus grande manifestation agricole internationale qui ait eu lieu jusqu'à ce jour.

D'abord le XIVe Salon de la Machine Agricole qui est devenu le Marché mondial.

En même temps et au même endroit, auront lieu :

Le Congrès des Engrais et des Amendements, organisé par la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture

Une Exposition spéciale des produits et appareils utilisés pour la Défense Sanitaire des Végétaux, organisé par la Ligue Nationale de lutte contre les ennemis des cultures.

La Foire Nationale de Semences, subventionnée par le Ministère de l'Agriculture, et organisée par l'Office Régional du Nord.

Une Exposition d'Engrais, organisée par le Syndicat National de propagande pour développer l'emploi des engrais chimiques.

La Section des Machines Nouvelles, présentant les machines reconnues, par un Jury, comme réellement nouvelles.

Ces manifestations viennent au bon moment à une époque où il faut se défendre et où l'Agriculture doit faire tout au monde pour réduire ses prix de revient, diminuer ses pertes.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION AGRICOLE D'HAZEBROUCK

L'assemblée générale annuelle de l'Union Agricole d'Hazebrouck se tiendra le lundi 14 janvier à 9 h. 30 précises, dans la Salle des Fêtes de la rue de l'Orphelinat, sous la présidence de M. Louis Desmarescaux, président de l'Union, et de M. d'Hespel,

UNE RÉUNION DU GROUPEMENT CORPORATIF DES BRASSEURS DU NORD DE LA FRANCE

Le groupement corporatif des brasseurs des cinq départements du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes), s'est réuni mercredi à 14 heures, au Palais de la Bourse, à Lille, pour le distribution des récompenses aux anciens serviteurs de la Brasserie.

Le palmarès était abondamment fourni et comportait 61 attributions de récompenses, dont 7 diplômes d'honneur et médailles de vermeil à des candidats totalisant plus de 40 années de service dans le même établissement ; 11 médailles de vermeil 3 ceux totalisant au moins 30 ans de service ; 11 médailles d'argent à ceux ayant eu moins 25 ans de service, et 82 médailles de bronze 3 ceux ayant au moins 15 années de service.

M. François **Dutheil**, président le réunion, entouré de MM. René Motte, Paul Ledoux, Marcel Brasme, vice-présidents ; Jean Dumortier, secrétaire général trésorier honoraire ; Paul Collignon, trésorier; Roger Masse, secrétaire ; Johan Charlie, secrétaire général de l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française.

Dans un discours empreint d'une émotion profonde, le président a félicité 3 le fois les lauréats et les brasseurs de leur longue collaboration el fructueuse et qui honore le corporation.

M. Roger **Masse**, secrétaire, donna communication à la très nombreuse assistance de la liste des lauréats, que nous reproduisons ci-dessous.

Cette première partie de le réunion terminée, le groupement procéda ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la réunion.

LE PALMARES

Diplômes d'honneur et médailles de vermeil. — 1. Top Léopold, mécanicien, Dunkerque, 47 ans de service ; 2. Lescieux Gaston Jean Marie, garçon brasseur, Dunkerque, 43 ans de service ; 3. Delaeter Amend, garçon livreur, Douai, 43 ans de service ; 4. Godefroid Adolphe, conducteur de machines frigorifiques, Saint-Amand, 41 ans de service ; 6. Moulin Henri, contremaître de cour, Saint-Amand, 41 ans de service ; 5. Lepere Jules, employé, Tourcoing, 40 ans de service ; 7. Debée Aimé Victor, livreur 3 Dunkerque, 40 ans de service.

Médailles de vermeil. — 6. Wette . rençois, tonnelier ; 9. Boussemart Désiré, chauffeur de chaudières 3 Tourcoing ; 10. Dubois Pierre, à Tourcoing ; 11. Bécourt Désiré, livreur 3 Saint-Amand ; Minne Prosper, livreur à Armentières ; 13 Sory Emile, chef caviste à Armentières ; 14. Dassonville César, livreur à Heubourdin ; 15. Dutilleux Louis, garde d'écuries, 3 Lille ; 16. Venneats Jules, tonnelier à Lille ; 17. Roux Henri, maître valet à Lille ; 16. Malbrancq Léonca, livreur à Béthune

Médailles d'argent. — 19. Deschodt Charles, à Duokerque ; 20. Defonteine Camille, à Roubaix ; 21. Cappe Léon, à Béthune ; 22 Flajolet Germain, livreur, 3 Béthune ; 23 Comeyne Albert, employé 3 Tourcoing; 24. Gryson Camille, chef meiteur, à Armentières ; 25. Ducrocq Victor, homme de cave, à Lille ; 26. Cocheteux Alphonse, garçon brasseur à Hellemmes ; 27. Duvivier Gaston, contremaître de caves, à Saint-Amend ; 28. Joly Désiré, soutireur 3 St-Amand ; 29. Noutredame Marcel, garçon de caves, à St-Amand.

Un cartain nombre de médailles de brooze ont en outre été attribuées.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD, HIER, A LILLE

Les membres de la Société des Agriculteurs du Nord étaient hier particulièrement nombreux dès l'ouverture de leur assemblée générale à 11 h. à l'Hôtel Maréchal. Le problème du blé demeure l'objet principal de leurs préoccupations.

M. E. LANTHIEZ présidait entouré au bureau de MM. Auguste Potié, sénateur du Nord ; Camille Bataille, Charles Macarez, Casimir Destombes, vice-présidents ; Louis Merchier, secrétaire général et Rivart, secrétaire de la Société. Parmi l'assistance MM. Charles Vesin, directeur des Services agricoles; Riez, directeur des Services vétérinaires du Nord ; Jean Morchuis, Gabet, Neuville et Hautcœur, vétérinaires adjoints; Vandamme et Guffroy, professeurs d'agriculture ; Lenfant, professeur spécial d'horticulture ; Henri Romon, Pasquesoone, Henri Demesmay, Julien Matte, directeur de la « Renaissance Agricole » ; Walbaum, de Lacoste, Lebrun, Dapvril, Désiré Lefebvre, Anatole Morelle, Louis Cordonnier, etc...

LE PROBLEME DU BLE

En ouvrant la séance M. Lanthiez présente les excuses du président M. Georges Potié empêché par son etat de sante et exprime des vœux de prompt rétablissement. M. Florimond Desprez, qui devait faire un exposé de la question du blé est retenu par une Conférence betteravière à Bruxelles. M. Lanthiez se plaint que la nouvelle loi sur le blé, la cinquième, laisse encore un marché quelque peu désordonné. Il eut fallu déclare-t-il, pour y voir rapidement clair, que fussent bloqués les excédents de 1933 et 1934 efin que ne demeurent en présence que les offres et demandes d'un marché normal. La culture se trouve enserrée dans un certain nombre de mesures restrictives, notamment en ce qui concerne les emblavements et la liberté des variétés, alors que la meunerie et la boulangerie sont libérées de toute entrave.

M. Auguste POTIE souligne que la surproduction du blé a été encouragée par une politique exclusive du blé et qun seule la limitation volontaire des emblavements, seul le respect des exigences de l'assolement peuvent limiter le danger. La loi vient contingenter la production du blé après les semailles. La levée actuellement est tellement belle qu'une récolte excédentaire est possible.

M. MERCHIER, donne lecture de vœux adoptés le 24 decembre dernier par le Comice agricole de Cambrai et invite l'assemblée à les faire siens. Il donne ensuite lecture de la protestation émise contre les paroles de M. Flandin et son refus d'entendre avant le projet de loi sur les blés les doléances des Chambres d'Agricultures et des Associations agricoles.

« Il faut dans l'avenir que les sphères gouvernementales ne puissent se refuser à recueillir les avis autorisés sur des questions économiques. Un rapport sera présenté à ce sujet lors de la prochaine assemblée des agriculteurs du Nord. de même qu'une communication très complète sera faite sur l'épineuse question des baux à ferme et de l'indemnité culturale au fermier sortant »

M. Charles MACAREZ, vice-président, e presente ensuite un rapport très précis et documenté — sur lequel nous eurons l'occasion de revenir — sur les prix à la ferme et les écarts trop grands entre les coefficient de prix de vente des produits et ceux des divers compartiments qui participent aux prix de revient.

Après les Réveillons, le Foie surmené demande grâce

Comment la glande hépatique manifeste sa fatigue. L'afflux des toxines submerge le foie - L'action salutaire de l'extrait d'artichaut

SUIVANT l'antique coutume, les fêtes de Noël et du Nouvel An ont donné lieu à ces joyeuses réunions où la bonne chère et les fines bouteilles se succedent à l'envi pour nous faire eublier la fuite des ans...

Vous pensez bien qu'après ces ripailles pantagruéliques, ces excès de nourriture et de boissons fortes, le tube digestif n'est pas sans manifester quelque fatigue. Mais c'est le foie qui réagit le plus fortement an grand dam des joyeux drilles ayant fait de copieuses libations : le foie surmené demande grâce !

Combien sont-ils ceux qui, au lendemain des réveillons, se sentent la tête lourde, vide, comme prise dans un étau, en proie à la migraine ; qui ont les conjonctives jaunâtres ; qui souffrent de nausées, ds pesanteur et de gêne de l'estomac ; de diarrhée, de douleurs plus ou moins vives de la région du foie ? La glande hépatique soumise à un surmenage brutal est le siège de perturbations fonctionnelles importantes. La fonction biliaire notamment est troublée, ce qui prouve que la cellule hépatique elle-même se trouve désorientée sous l'afflux anormal des toxines alimentaires venues de l'intestin et qui gagnent le foie par le canal choledoque, comme en peut le voir sur le schéma ci-dessous.

A plus forte raison si le sujet était déjà atteint de troubles hépatiques

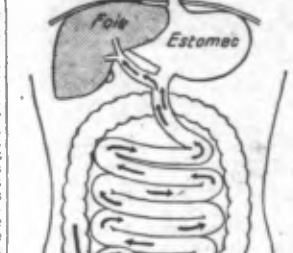

Schéma montrant comment les toxines alimentaires venues de l'intestin gagnent le foie par le canal choledoque.

L'insuffisance du foie se montre alors dane tout son développement ; aucun symptôme ne manque au tableau et le malade peut mediter tristement sur ses écarts de régime. On le voit se mettre d'autorité au lait et à l'eau de Vichy ; s'abstenir de toute nourriture solide et prendre enfin la purgation qu'il espere libératrice.

Mais, dans bien des cas, ce traitement est impuissant à rétablir la régularite des fonctions du foie. Il faut, en effet, plusieurs jours, souvent plusieurs semaines, pour désintoxiquer la glande et la débarrasser des poisons accumulés. Car il ne faut pas oublier que l'action du traitement doit porter sur les cellules hépatiques et non pas seulement sur la fonction biliaire.

Contre ces troubles hépatiques, on a conseillé de nombreuses médications : le calomel, la magnésie, le sulfate de soude et bien d'autres encore. Ces remèdes sont tous des cholagogues et présentent l'inconvénient de n'agir que sur l'évacuation biliaire : aucun d'eux n'intervient sur la cellule hépatique.

On peut dire qu'aujourd'hui cette lacune n'existe plus, grâce à la découverte des remarquables effets de l'extrait total liquide de feuilles fraîches d'artichaut sur le foie. Cet extrait tonifie la cellule hépatique, active la production de la bile qui désinfecte l'intestin ; il décongestionne le foie qui diminue de volume et devient indolore ; il accélère l'élimination des toxines par une augmentation de la diurèse ; enfin, il fait baisser le taux de l'urée et de la cholesterine du sang. Sous son action, les fonctions gastro-intestinales retrouvent leur activité normale ; les fermentations de l'intestin disparaissent, les selles reprennent leur coloration et leur consistance habituelles, le subictère des conjonctives et des téguments ne persiste pas.

Tous ceux qui souffrent d'insuffisance hépatique chronique — d' « hépatisme », selon le mot de Glénsrd — obtiendront un grand soulagement par l'emploi réguler de l'extrait total liquide d'artichaut. Non toxique, n'ayant aucune contre-indication, ce merveilleux remède agit aussi bien sur les troubles anciens et accentués du foie que sur les troubles légers et passagers. C'est dire qu'il est le médicament de choix de toutes les affections hépatiques : cholémie, jaunisse insuffisance biliaire, lithiase, cholécystite, cirrhose, etc. On pourra en juger par ces observations interessantes :

M. P..., chauffeur, à la suite d'excès de table, souffre de points au côté droit, de nausées et de vomissements. Selles diarrhéiques 15 en 24 heures) Conjonctives légèrement jaunes. Diagnostic : insuffisance hépatique consécutive à des excès alimentaires. Le malade prend de l'extrait total liquide d'artichaut (Hépascol François). Dès les premiers jours, améliorations des symptômes 14 selles par jour). Après une semaine et demie, plus de vomissements, selles moulées, teint éclairci ; les points hépatiques ont disparu (cas 266).

Mme M..., d'Alger, est atteinte de constipation hépatique avec subictère. La malade souffre de démangeaisons, de vomissements, d'alternances de constipation et de diarrhée accompagnées de coliques. Son foie, douloureux à la palpation, déborde de trois travers de doigt des fausses côtes. Elle prend de l'Hépascol François (extrait total liquide d'artichaut). En quatre semaines, Mme M... éprouve un soulagement notable. Après deux flacons, son foie devenu indolore est rentré sous le rebord costal ; plus de démangeaisons ni de vomissements, teint éclairci. Selles normales sans coliques. Etat général très amélioré. (Cas 305).

L'action de l'extrait de feuilles fraîches d'artichaut sur le tube digestif ne saurait échapper aux bons vivants dont nous parlions au début de cette causerie. Ils trouveront avec ce remède l'apaisement de leurs malaises et rétabliront en peu de temps l'ordre et la régularité dans le fonctionnement de leur foie qu'ils avaient soumis à une rude épreuve par des excès alimentaires à propos desquels Raspail disait que « l'indigestion du richn venge la faim du pauvre ».

SAINT-COME.

N.-B. — L'extrait d'artichaut — qu'il ne faut pas confondre avec la décoction ou l'infusion d'artichaut — ne peut être obtenu que par des procédés compliqués du laboratoire. Il est d'ailleurs de valeur très inégale selon le façon dont il est préparé (les fruilles devent être traitées dans les deux heures de la cueillette), selon le façon ousai dont il est associé à d'autres médicaments. Signalons que les guérisons relatées dans ces article ont été obtenues avec l'Hépascol François, qui est de l'extrait total liquide d'artichaut, associé à d'autres principes végétaux bienfaisants pour le foie. Les malades devront donc bien drmandrr à leur pbermacien de l'Hépascol François.

9361

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 9. — **Viandes** : Bœufs ; Quartier derrière, 6.25 ; devant, 3.50 ; Aloyau, 10 ; Cuisses, 4.50 ; Train entier : Veaux : 1re qualité, 10.25 ; 2e, 10.70 ; 3e, 7.95 ; Pan Cuisseau, 10.75. — Moutons : 1re, 13 ; 2e, 10.70 ; 3e, 7.95 ; Oigons, 17 ; Carrés parés, 20 ; Epaule, 8. — Porcs : 1re, 6.50 ; 2e, 5.55 ; Filets, 9.25 ; Jambons, 7.10 ; Lard, 4. — Beurres : Laiteries Normandie, 14 ; Charente Poitou Touraine, 15.50 ; Maisies Normandie, 12.50 ; Maisies Bretagne 11.75 — Œufs : Picardie et Normandie, 5.80 ; Bretagne, 4.40 ; Touraine Centre, 5.40 ; Conserves, 3.75. — Fromages : Brie moyen, 1.40 ; Camembert Normandie, 2.40 ; Divers, 1.46 ; Lieleux, 3.50 ; Vrac, 2.75 ; Pont-L'Evêque, 2.40 ; Port Salut, 3.50 ; Gruyère et Comte, 8. — Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 10.75 ; Fermes, 8 ; Lapins morts, 10.16 ; Oies, 6.75 ; Poulets Nantais, 12.50; de Bresse, 18 ; Poules de Bretagne, 10. — Poissons : Barbues, 10 ; Bars, 17 ; Harengs française pleins, 1.40 ; vides, 0.75 ; Homards vivants, 18 ; Langoustes vivantes, 20 ; Maquereaux français gros, 3.75 ; petits, 8 ; Merlans brillants, 6.25 ; ordinaires, 3 ; Morues salées, 3.50 ; Raies, 3.75 ; Sardines salées Bretagne, 36 ; Fraîches, 35 ; Soles, 17.50 ; Marennes, 90.50 Portugaises, 22.50 ; Moules leigny, 0.70.

A PARIS, 9. — **Clôture.** — Disp. cota officielle 77 — Mais : Tous invotés. — Avoines : Tendance soutenue cote officielle, 48 ; courant, 46.75 payé ; préch., 47.25 payé ; mars, 48.25 payé ; 3 de fév., 48.25 payé ; 3 de mars, 48.75-49 ; 3 d'avril, 49.75 payé ; 3 de mai, 50.25 peyé. — Seigles : Tous incotés. — Orges : Tendance sans affaires courent. 56 vend. ; proch., 56 vend ; mars, 57 vend. ; 8 de fév., 3 de mars 3 d'avril 3 de mai, incotés.

Sarrasins. — Tendance soutenue, courent, 190-190.50 ; proch., 191-191.50 ; mars, 192; 3 de fév., 192 ; 3 de mars, 192.50-193 ; 8 d'avril, 193.50-194 tous payés. Cote officielle, 189.50-190.50

Alcools libres. — Tendance calme courant, proch., 8 de fév., mars, 3 de mars, incotée ; 3 d'avril, 235 peye ; 3 de mai at 3 de juin, incotée.

Nulles de Lin et Colze. — Incotées.

A PARIS, 9. — **Marché des innosents.** — **Pommes de terre** : Offres moins abondantes en raison du temps froid, tendance soutenue. En commerce on cota approximativement aux 100 kilos, marchandise en vrac sur wagon départ, grands réseaux : Royale d'Orléans, 55 ; Hénaut Loiret, 55 ; Saucisse Rouge Bretagne grosse triée, 40-42 ; toute venants, 35 ; Saucisses du Loiret, 56 ; Meine-et-Loire, 42 ; Poitou, 44-46 ; Beauvais de la Sarthe, 19-20 ; Mayenne, 19 ; Wolthmann Seine-et-Oise, 22-23 ; Maerker Bretagne, 50-53 ; Esterling du Nord, 50-53 ; Loiret, 48-50 ; Roual Kidney Marne, 41 ; Loiret, 42-44 ; Early Sarthe, 48-49 ; Ronde jaune Bretagne 22 ; Sarthe 26 ; Mayenne, 26-26.50; Loiret, 27 ; Hollande Bretonne, 30-32 ; Rosa de la Marne, 55 . Ardennes ou Meuse, 50-52 , Loir-et-Cher, 45-46 ; Loiret, 50-52 ; Côtes-du-Nord, 50 ; Morbihan, 48-50.

MARCHÉS DES CAFÉS

LE HAVRE 9. — **Clôture.** — Tendance calme Ventes : nulles ; Janvier, 148 ; février 149 ; mars, 150.50 ; avril, 150.50 ; mai, 150.25 ; juin, 150.25 ; juillet, 151 ; août, 161 ; septembre, 161.50 ; octobre, 131.50 ; novembre, 151.50 ; décembre, 131.76.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Dunkerque, 9. — Beurre, 9.50 à 10 fr. la livre ; œufs, 10.50 à 11 fr. ; pigeons, 6 à 9.50 p. ; poules à partir de 5 fr. ; poulets, 6.50 à 7 fr. la livre ; lapins, 6.50 la livre.

A Wattem, 3. — Beurre, 7 à 6 fr. le livre ; œufs, 16 à 16 fr. le quarteron ; poulets, 24 à 30 fr. la c.

A Valenciennes, 9. — Beurre, 16 à 17 fr. le k. ; œufs, 0.55 à 0.60 p. ; fromage blanc, 2 à 2.50 le k. ; hollande, 8 à 12 fr. le k. ; maroilles, 6 à 8 fr. p. ; camerberts, 2 à 3 fr. p. ; pommes de terre, 0.55 à 0.75 le k. ; oignons, 1 à 1.25 le k. ; ails, 7 à 8 fr. le k. ; carottes, 0.50 à 0.70 le k.; poireaux, 1.25 à 2.25 le b. de 12 ; céleri, 1.25 à 1.50 le gros pied ; choux-fleurs, 3 à 4 fr. p ; laitues, 0.70 à 1 fr. p. ; épinards, 1 à 1.25 le k. ; chicorée de Bruxelles, 0.80 à 1.25 le k. ; pigeons, 10 à 11 fr. la c. ; jambons 32 fr. le k. ; lard, 11 à 15 fr. le k. ; tripes, 5 à 6.50 le k. ; poulets vivants, 14 à 20 fr. p. ; morts, 14 à 15 fr. le k. ; poulet vivantes, 15 à 18 fr. p. ; mortes, 11 à 12 fr le k ; canards vivants, 14 à 18 fr. p. ; morts, 11 à 12 fr. le k. ; lapins vivants, 18 à 26 fr. p. ; morts, 11 filet, 16 à 18 fr. le k. ; bifteack, 14 à 16 fr. à 12 fr. le k. ; viande chevaline : contrele k. ; côts. pot-au-feu et jarret, 4 à 5 fr. le kilo.

A Frévent, 8. — Quelques transactions Porcelets, 15 à 30 fr. ; petite coureure, 40 à 50 fr. ; gros coureurs, 80 à 125 fr. ; porcs gras, 3 fr 25 le kilo vif.

— Beurre 7 à 8 fr. la livre ; œufs, 12 à 16 fr. le quarteron ; poulets vivants, 19 à 32 fr. la c. ; poules, 23 à 30 fr. le c. ; canards, 13 à 18 fr p. ; canetons, 14 à 16 fr le c. ; oies, 29 à 35 fr. p. ; dindes, 40 à 50 fr. p ; pigeons, 7.50 la c. ; lapins, 7 à 20 fr. p. ,suivant grosseur ; pommes de terre, 30 à 45 fr. les 100 kilos ; carottes, 1 fr. la b. ; navets, 1.25 la b. ; salades, 0.50 p. ; choux, 0.75 p ; oignons, 1.75 le k. ; articheuts, 1.50 p ; poireaux, 0.75 la b. ; cresson, 0.50 le b. ; blé, 65 à 70 fr. les 100 kilos ; avoine, 55 à 38 fr. les 100 kilos ; seigle, 46 à 58 fr. ; escourgeon, 55 à 58 fr. ; maïs, 75 fr.

A Feurmies, 8. — Beurre, 8 fr. 50 la livre ; les œufs traîs, 0.65 p. ; les conserrés, 0.45 ; fromage blanc, 1.26 ; boulettes de Thiérache, 1.50 ; maroilles, 3.50 à 5 fr. selon grosseur et qualité ; lapins, 8 fr. la livre ; poules, 7 fr. ; poulets, oies et dindes, 6 fr. ; lapins de garenne, 6 à 8 fr. p. ; chicorée de Bruxelles ou endives, 1.75 les deux kilos ; viande de boucherie et poisson, à ces prix

MARCHÉ DES GRAINS

DE LILLE, DU MERCREDI 9 JANVIER

Température. — La température s'est sensiblement refroidie. Elle n'en est que plus favorable aux récoltes en terre dont le végétation a besoin d'être retardée et fortifiée.

Blés. — Après une baisse de quelques francs sur les cours de la semaine dernière, le blé libre est plus ferme aujourd'hui avec vendeure beaucoup plus réservée à la suite du décret qui vient de paraître reportant au 16 février prochein, l'emploi des 15% de blés libres, ce qui porte le total de cet dernière à 55%. On cote aujourd'hui les blés libres de 76 kilos, 76 fr franco gare acheteur taxe de 4 francs à deduire.

Perines. — Le marché des farines se réveille progressivement et l'on prévoit avant peu, une reprise normale des achats de la Boulangerie. On cote aujourd'hui, suivant marques, de 145 à 162 fr. et à la suite de le reunion consultative des farines qui a eu lieu vendredi dernier le prix du pain a été ramené à 1.55 le k. On signale aussi un contrôle beaucoup plus etrict des échanges blés et farines en application du dernier décret, contrôle qui contribuera à restreindre fortement eur le marché les quantités de farines provenant de ces échanges

Sons — Mieux tenus par suite du temps qui favorise le demande. On cote en disponible, 43-44 fr. en fabrication courants, 43 fr en gros sons ; 4 de janvier, 43 fr. en bonne fabrication

Remoulages. — Sans changement avec légère demande. On cote en disponible les remoulage blancs, 55 à 58 ; demi-blancs, 50 à 56 et bis, 40 à 46 fr.

Recoupettes. — On cote le disponible de 42 à 44 fr. suivant fabrication, le tout les 100 kilos brute nus départ Nord, Pas-de-Calais.

Maïs. — Le marché des maïs a été fortement influencé cette dernière huitaine par l'effet d'offres en blés dénaturés à des prix excessivement bas. La demande est momentanément arrêtée et les cours accusent trois francs de baisse depuis huit jours On cote : Indo-Chine disponible, 47 fr. ; Janvier, 47 fr. ; 4 premiers, 49 fr. ; Annam disponible, 5 fr. ; janvier, 58 fr. ; Maroc disponible, 55 ; Cinquantini disponible 95.50.

Riz. — Très calmes, affeires presque nulles. On cote Ris Saïgon n. 1 disponible, 47 fr. ; 4 premiere, 49 fr. ; Brisures 1 et 2 dispoolble, 43.50 ; 4 premiera, 45 fr., le tout départ Dunkerque.

Seigle. — Inchangés, demande suivie et favorisée par les bas prix actuels. On demande Seigles de Champagne disponible, 54 fr, départ.

Sarrazine. — Très calmes, prix en baisse ne rencontrant que peu d'intérêt. On tient Sarrazine de Bretagne disponible, 56 fr. départ ; 3 de janvier, 67 fr. départ.

Avoines. — Le marché qui a été très calme pendant le huitaine semble vouloir remonter, les offres sont moine nombreuses et la demande semble profiter des cours actuels On cote jeunes-blanches, 42 fr. départ Somme ; blanches, 48 fr. départ Somme.

Orges et Escourgeons. — Le marché des grains de brasserie reste inexistant les transactions étant absolumant nulles. Les prix restent extrêmement bas alors qu'à l'étranger le déficit énorme de la récolte des orges influençant les cours, ceux-ci sont extrêmement fermes. En escourgeons peu d'affaires.

En Afrique, marché calme toutefois les orges faq ne convenant plus à la brasserie, les qualités susceptibles d'aller à la malterie sont rares et tenues fermement.

On cote : Orges de Beauce, 50 fr. départ : Orges du Gâtinais, 62 fr. départ ; Orges de Champagne et Aube, 50 fr. départ : Orges de l'Aisne et de la Somme, 59 fr. départ ; Escurgeons Aisne-Champagne, 53.50 départ, le tout en disponible ; Orges Maroc disponible, 52.50 wagon Dunkerque.

Pailles. — Toujours ferme. Pailles de blés en balles pressées, 120 fr. départ Nord, Pas-de-Calais. Pailles d'avoines ou d'orges en balles pressées, 116 fr. départ Nord, Pas-de-Calais.

Fourrages. — Trèfle 1re ou 2e coups en bottes, 61 fr. rendu, Luzerne 2e coupe en bottes, 43 fr. rendu.

MARCHÉ LINIER

DE LILLE, DU 9 JANVIER 1935

Lins teillés. — En lins de Russie, les transactions restent nulles, le filature n'étant guère disposée à traiter sur des bases aussi élevées. Le SKKO se cote nominal à 50 livres or pour IVe groupe base 1re sorte

En lins de Belgique, le marché reste ferme. Le marché est assez bien entretenu par les achets cutvie de la filature anglaise, et aussi le filature allemande.

En lins français, les offres des détenteurs sont toujours peu nombreuses. Toutefois, les prix es maintiennent assez fermes.

On cote roulé à terre moyens marchendise rendue : Bergues (moulin flamand), 675 ; Bretagne (Côtes-du-Nord), 600 ; SKKO IVe groupe base 1re, 600 ; Courtrai 675.

N. B. — En raison du peu d'affeires traitées, les cours ci-dessus sont nominaux.

Etoupes. — En étoupes de peignage et d'importation, lee transaction sont nulles. En étoupes de teillage, les cours sont fermes par suite du peu de matières actuellement disponibles chee les teilleurs et surtout par la hausse des lins teillés.

Filature. — En fils de lin et d'étoupes, malgré la fin de l'année où le marché est généralement calme, les affeires sont assez actives et la tissage e'est assuré de nouveaux contrets avec toutefois une certaine diminution sur les prix du jour.

On cote Cheine n. 30 : 250 ; n. 40 : 230 ; n. 40 : 220 ; n. 50 : 210 ; n. 50 : 200 le paquet de 100 écheveaux.

Trame n. 30 : 220 ; n. 35 : 206 ; n. 40 : 196 ; n. 60 : 185 ; n. 50 : 180 le paquet de 100 échevoux.

Toiles. — Les affaires sont plutôt calmes, néanmoins les cours demeurent assez bien tenus.

Chanvres. — Les marchés, 3 l'origine conservent et accentuent plutôt leur fermeté. Le courant d'affaires est assez satisfaisant notamment en chanvres italiens et russes.

On cote : Nepios Spago Extrissimo 1/2 1/2 supérieur, 470 par mer ; Bologne B.B., 470 par fer ; Marché Français Mamers, 280 départ ; Marché Français Baumont-sur-Sarthe, 270 départ.

Jute. — Le demande est soutenue et les prix stationnelres.

Fils de chenvre. — Les prix sont restés fermes en raison de le beusse des prix du brut.

On cote chanvre long brin filé eu sec, n. 14 : 11 fr. ; n. 12 : 11.50 le kilo ; n. 15 : 680 ; n. 20 : 355 le paquet de 100 écheveux.

Filé au mouillé, n. 10 : 11 fr. ; n. 12 : 11.50 le kilo ; n. 16 : 390 ; n. 20 : 866 fr. le paquet de 100 écheveaux.

Coton. — Aucun changement à signaler dans les cours du brut. Les transactions de la semaine ont porté eur un tonnage faible.

On cote : Cidture Le Havre, à fr. 26 le kilo.

Celone filés. — Les transactions ont été meilleures que précédemment. L'interêt manifesté par les acheteurs a abouti à le conclusion de quelquos bonnes affeires.

On cote : Bobine n. 20 Amérique pure laine et trame, 7.50 à 8 fr. le k. ; n. 6 Indes, à 7.6 3 6 fr. le kilo eulvant qualités.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DE LILLE, DU MERCREDI 9 JANVIER

Avoine blanche et ou jaune 47 kilos poids naturel Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Cidtura. — Janvier, 45.50 ; février, 49.50 ; 3 de janvier, 50 ; 3 de février, 50.50 ; 3 de mars, 51 ; 3 d'avrtl, 51.50.

Blé, 76 kilos poids naturel, Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Mais jeune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos brute logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Mais jeune et ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos brute logés, comptant sans escompte.

Cidture. — Janvier, 46.50 ; février, 49. 4 premiere, 50.50 ; 4 de mars, 52.

Mais jeune Maroc, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos brute logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Février, 49 N. ; 4 premiers, 49.50 N.

Clôture. — Février, 49 ; 4 premiers, 49.50.

Nitrate de Soude, 96%, magasin Dunkerque. Les 100 kilos brutes logés comptant sans escompte.

Première dernière cotes et clôture. — Incotées.

Huile de Lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets, fûts prêtés, comptant sans escompte, sans taxe 3 la production.

Clôture. — Janvier, 133.75 ; février, 133.75 ; 4 premiers, 133.75 ; 4 de mars, 133.75 ; 4 de mai, 135 ; 4 derniers, 137.50.

Tourteaux de Lin départ usine ou magasin. En vrac, comptant sans escompte.

Clôture. — Janvier, 68.50 ; février, 66.50 ; 4 premiers, 67 ; 4 de mars, 63.50 ; 4 de mai, 63 ; 4 derniers, 64.

ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES

Superphosphate minéral de chaux 14% d'acide phosphorique solubis eau et citrate d'ammoniaque, livraison eou le printemps.

BOURSE DE LILLE DU 9 JANVIER 1935

VALEURS	C. préc.	C. du J.
CHARBONNAGES		
Albi	427	...
» Part	805	...